

Décision n° 2024-0635
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 13 mars 2024
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2024-0635
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 13 mars 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199007107	LAFARGEHOLCIM CEMENTS	13 SEPTEMES LES VALLONS	1 UHF
199205659	LAFARGEHOLCIM CEMENTS	13 BOUC BEL AIR	1 UHF
199208816	EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE	76 NOTRE DAME DE GRAVENCHON	10 UHF
199214819	LAFARGEHOLCIM CEMENTS	13 SEPTEMES LES VALLONS	1 UHF
199400621	FERROPEM	73 LA LECHERE	1 UHF
199503906	COMMUNE D'AVRANCHES	50 AVRANCHES	2 VHF
199505337	CLUB ALPIN FRANCAIS DE BAGNERES BIGORRE	65 BAGNERES DE BIGORRE	2 VHF
199901094	APAVE PARISIENNE SAS	75 PARIS 17	1 UHF
200102122	NORNES	78 POISSY	1 UHF
200500497	TRANSDEV ALPES MARITIMES	06 NICE	1 UHF
201000389	EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE	76 NOTRE DAME DE GRAVENCHON	3 UHF
201001541	FERROPEM	73 LA LECHERE	1 UHF
201200574	AICA AUX SANGLIERS L'OURSOO	64 BONNUT	1 VHF
201200802	SAMSIC SECURITE	59 HEM	2 UHF
201200803	SAMSIC SECURITE	59 ROUBAIX	2 UHF
201200805	SAMSIC SECURITE	59 ROUBAIX	2 UHF
201201270	LYCEE POLYVALENT LEONARD DE VINCI	77 MELUN	1 UHF
201301259	IMERYS METALCASTING FRANCE SARL	80 ABBEVILLE	1 UHF
201401053	VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	59 LOOS	1 UHF
201500875	EST SECURITE REUNION	97 ST ANDRE	1 UHF
201500876	EST SECURITE REUNION	97 ST PAUL	1 UHF
201501222	LOC MARIA	22 LANVALLAY	2 UHF
201700146	BC. N	75 PARIS 12	4 UHF

Annexe à la décision n° 2024-0635
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 13 mars 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201700449	BC. N	91 ORSAY	4 UHF
201701250	APAVE PARISIENNE SAS	75 PARIS 17	1 UHF
201900303	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE	38 GRENOBLE	3 UHF
201900363	ARCYS	31 BLAGNAC	1 UHF
202001069	SAMISIC SECURITE	59 LILLE	1 UHF
202100295	COREDIF	93 SAINT OUEN	4 UHF
202100414	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	38 GRENOBLE	4 UHF
202101187	COREDIF	93 SAINT OUEN	2 UHF
202102294	NGE BATIMENT	45 OLIVET	1 UHF
202102547	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 BAGNEUX	3 UHF
202200370	COREDIF	93 NOISY LE SEC	2 UHF
202200450	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	73 CHAMBERY	3 UHF
202200673	LYNX SECURITE	33 LIBOURNE	2 UHF
202200893	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	93 AUBERVILLIERS	1 UHF
202202586	LEGENDRE ILE DE FRANCE	92 LEVALLOIS PERRET	1 UHF
202202675	GCC	31 TOULOUSE	1 UHF
202202711	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	38 GRENOBLE	6 UHF
202203026	DEPANNAGE SERVICE GRUES	75 PARIS 15	1 UHF
202203457	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	01 VALSERHONE	4 UHF
202203482	CLUB INTERVENTION RADIO ASSISTANCE SIGNALEURS 89	89 ST JULIEN DU SAULT	1 VHF
202203725	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	92 PUTEAUX	1 UHF
202203948	GCC	31 TOULOUSE	1 UHF
202203983	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 MAISONS-ALFORT	1 UHF

Annexe à la décision n° 2024-0635
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 13 mars 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
202203996	COREDIF	77 BUSSY-SAINT-MARTIN	1 UHF
202301851	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	94 VITRY SUR SEINE	1 UHF